



SIVOM du canton d'Agde

COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

**MERCREDI 8 OCTOBRE 2025
18H30 – BESSAN**

SALLE DU CONSEIL - MAIRIE

PRESENTS : 23

AGDE : Mme SALGAS, MM. GLOMOT, BONNAFOUX
BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX
MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC, ARAGON
MONTAGNAC : M. GUIRAO, Mme TOKOTO
VIAS : MM. SAUCEROTTE, BOLINCHES
FLORENSAC : M. TUYA, Mme BENSIALI-SARAZI
POMEROLS : M. SICARD

SAINT-PONS : Mme PRADEL
AUMES : Mme DURAND
NEZIGNAN : M. MARTINEZ
NIZAS : M. HADJIFRAN
PAULHAN : M. ALEIX
PORTIRAGNES : M. FAURE
LEZIGNAN : M. BRIL

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : 2

AGDE : M. FREY à Mme SALGAS
MONTAGNAC : M. AUDOUI à M. GUIRAO

ABSENTS EXCUSES : 15

AGDE : M. BENTAJOU
VIAS : M. DAULIACH
CAUX : Mme SAUSSOL
PEZENAS : MM. MOUTOU, LOPEZ, CASTILLO
CAZOULS D'HERAULT : M. LAMBIEZ
PAULHAN : Mmes DAVIT, LABORDA
CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

FLORENSAC : M. SEGHIER
TOURBES : M. BOUSSEREN
PINET : Mme BASTOUL
SAINT-THIBERY : Mme OLIVE
USCLAS : M. RIGAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MARIN

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2025.

- 1°) Renouvellement de l'adhésion « médecine du travail » avec l'AIST
- 2°) Acquisition d'un équipement complémentaire d'hydrogommage pour la brigade tag
- 3°) Décision modificative budgétaire n°1
- 4°) Décision modificative budgétaire n°2
- 5°) Bilan des consommations énergétiques des bâtiments
- 6°) Informations sur les dernières acquisitions du Sivom
- 7°) Mise à jour du RIFSEEP suite à la modification du taux d'indemnisation du personnel territorial en congé de maladie ordinaire
- 8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 1^{er} octobre 2025 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 8 octobre 2025, à 18h30, salle du conseil municipal de la ville de Bessan.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Philippe Marin est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

1°) Renouvellement de l'adhésion « médecine du travail » avec l'AIST

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Directeur. Celui-ci explique qu'en date du 3 février 1989, le Sivom du Canton d'Agde a adhéré au service de médecine prévention de l'AIST (Association Interprofessionnelle Santé Travail) dont le siège est situé à Béziers et dont les bureaux médicaux sont situés à Agde.

L'association a pour objet d'assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion d'un service de prévention et santé au travail dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur avec pour mission principale de préserver et prévenir au cours de la vie professionnelle du travailleur, un état de santé compatible avec le maintien de son emploi, et de contribuer à des objectifs de santé publique en lien avec la prévention et la santé au travail.

Le Sivom demeure très satisfait des missions exercées par l'AIST et il convient, compte tenu de cette adhésion ancienne, de renouveler le contrat d'adhésion auprès de cet organisme. Il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer le nouveau contrat.

Adopté à l'unanimité.

2°) Acquisition d'un équipement complémentaire d'hydrogommage pour la brigade tag

Madame la Présidente indique à l'assemblée que, depuis 2009, le Sivom du Canton d'Agde s'est doté du service de la Brigade d'enlèvement des tags. Avec un agent et matériel spécifique, ce service assure ses missions sur 16 communes : Agde, Bessan, Castelnau de Guers, Cazouls d'Hérault, Florensac, Lézignan la Cèbe, Marseillan, Montagnac, Paulhan, Pézenas, Pinet, Pomérols, Portiragnes, Saint-Thibéry, Tourbes et Vias.

Il s'avère que le service est parfaitement rendu aux communes adhérentes. Toutefois, certaines interventions sont situées dans des centres-villes ou des lieux non accessibles au véhicule du service. Une société en cours de liquidation a contacté le Sivom afin de savoir si la collectivité était intéressée pour le rachat de son matériel.

Celui-ci, après essai et vérification, demeure plus compact et maniable afin d'intervenir dans les endroits inaccessibles. Madame la Présidente propose au comité syndical d'acquérir ce matériel pour un montant négocié de 15.000 euros.

Il est composé de :

- équipement d'aérogommage avec chariot sur roue et rampe de chargement
- compresseur de marque Honda
- refroidisseur d'air
- gommeuse
- réserve d'eau 70 litres avec pompe et réserve de carburants
- tuyaux d'alimentation en air et d'alimentation aérogommeuse
- lance + rallonge + buses spécifiques

Madame la Présidente indique également qu'il faudra en 2026 faire l'acquisition d'un véhicule adapté pour le transport de ce matériel et invite l'assemblée à ne pas laisser passer cette opportunité.

Le détail de ce matériel est présenté en séance et il est précisé que le Sivom prendra en charge cette dépense dans le cadre du budget 2025 en investissement, sans répercussion aux communes adhérentes au service. Après un rapide échange, les délégués présents indiquent être favorables à cette acquisition.

Adopté à l'unanimité.

3°) Décision modificative budgétaire n°1

Madame la Présidente présente au comité syndical que, suite à un contrôle de la Trésorerie SGC Littoral, il s'avère qu'une erreur a été détectée dans l'élaboration du budget primitif 2025, erreur qu'il convient de rectifier avec la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT		
Recettes		
002 Résultat de fonctionnement reporté		- 100.000,00
74741 Dotations et participations		+ 100.000,00

Adopté à l'unanimité.

4°) Décision modificative budgétaire n°2

Madame la Présidente présente au comité syndical que, suite à la délibération précédente concernant l'acquisition d'un équipement complémentaire d'hydrogommage, il convient de procéder à une décision modificative afin de pouvoir acquérir ce nouveau matériel pour la Brigade d'enlèvement des tags. La décision modificative n°2 se compose comme suit :

INVESTISSEMENT - OPERATION 908 – BRIGADE ENLEVEMENT TAGS		
Dépenses		
21828 Autres matériels de transport		- 10.000,00
2138 Autres constructions		- 10.000,00
2158 Autres installations matériels, outillages techniques		+ 20.000,00

Adopté à l'unanimité.

5°) Bilan des consommations énergétiques des bâtiments

Madame la Présidente présente en séance un bilan complet des consommations énergétiques du site de la Fourrière animale et du bâtiment de la Brigade d'enlèvement des tags. Il avait été sollicité, lors d'une précédente séance, d'effectuer un bilan régulier avec mention des consommations en KWh.

Le comité en prend acte à l'unanimité.

6°) Informations sur les dernières acquisitions du Sivom

Madame la Présidente informe l'assemblée des principales acquisitions réalisées en investissement sur le budget 2025. Ce bilan détaillé est résumé ci-dessous.

Services généraux

- Grignoteuse
- Photocopieur du siège

Fourrière animale

- Remplacement d'un véhicule
- Photocopieur du bureau
- Lave-linge
- Cage de transport d'animaux

Brigade d'enlèvement des tags

- Compresseur
- Tuyau de sablage
- Poignée de commande
- Ordinateur portable

Le comité en prend acte de ce bilan à l'unanimité.

7°) Mise à jour du RIFSEEP suite à la modification du taux d'indemnisation du personnel territorial en congé de maladie ordinaire

Madame la Présidente informe le comité syndical que, suite à l'avis rendu par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, il convient de mettre à jour le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) en raison de la non prise en compte dans la délibération du Sivom en date du 12 juin 2025 du décret du 27 juin 2024 ayant modifié le décret du 26 août 2010 prévoyant un maintien du régime indemnitaire pendant les périodes de congé longue maladie et congé grave maladie dans les proportions suivantes : 33 % la 1^{re} année et 60 % les 2^e et 3^e années. En cas de congé de longue durée, le régime indemnitaire est suspendu.

La délibération du 12 juin 2025 ne prenant pas en compte ces éléments réglementaires, le comité syndical est invité à modifier cette dernière et à autoriser Madame la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

8°) Questions diverses

Aucune question n'est posée par les membres présents.

Madame la Présidente remercie les délégués et remercie également les représentants de la commune de Bessan pour leur accueil et pour le verre de l'amitié offert à tous par la ville. La prochaine réunion aura lieu dans le courant du mois de décembre, avec le traditionnel repas de fin d'année avec le personnel territorial.

La séance est levée à 19h30.

**Le Secrétaire de Séance,
Philippe MARIN**

